

Décision n° 131/2026

Objet : Contrats de licence de mise à disposition des logiciels DOMINO WEB 2, PORTAIL FAMILLES PWA, MODULO'BORNE
ET
Contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB 2, du portail familles PWA et de la GED
Conclu avec la Société FAMILIA BY JVS

- Monsieur le Maire,
- Vu l'article L. 2122.22 du code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Délibération du Conseil Municipal de Rousset n° 13/2026 du 2 avril 2026, portant Délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Rousset,
- Considérant qu'il est nécessaire de souscrire :
- Un contrat de licence de mise à disposition des logiciels DOMINO WEB 2 et PORTAIL FAMILLES PWA ;
- Un contrat de licence de mise à disposition du logiciel MODULO'BORNE ;
- Un contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB 2, du portail familles PWA et de la GED ;
- Vu les propositions des contrats N° CT 00019378 – CT 00019379 – CT 00019380 présentées par la Société FAMILIA BY JVS,

DECIDE

Article 1^{er} : Il sera conclu avec la Société FAMILIA BY JVS, sise 4 rue du Clos de l'Ouche – 35730 PLEURTUIT :

- Un contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB 2, du portail familles PWA et de la GED.
- Un contrat de licence de mise à disposition des logiciels DOMINO WEB 2 et PORTAIL FAMILLES PWA ;
- Un contrat de licence de mise à disposition du logiciel MODULO'BORNE.

Les contrats sont conclus pour une durée de 36 mois à compter du mois de juin 2026.

Article 2 : Le montant de la dépense tel que précisé dans l'offre commerciale N° CT 00019379 est de 1793.40 € HT /AN et pourra être révisé annuellement selon la formule suivante
 $P = P_0 \times S / So$.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Article 4 : Les conditions générales et particulières sont annexées à la présente décision.

Fait à Rousset, le 12/06/2026

Le Maire



Philippe PIGNON.